



# POLITIQUE D'INSCRIPTION

CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF  
SAINT-JEAN-BAPTISTE



CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF  
SAINT-JEAN-BAPTISTE  
DE DRUMMONDVILLE inc.

# POLITIQUE D'INSCRIPTION

## 1. OBJECTIFS

Cette politique vise à établir un fonctionnement clair concernant les préinscriptions, les essais, les inscriptions à la fois, les coûts d'inscriptions lorsque la session est débutée.

## 2. PRÉINSCRIPTION

Les gens inscrits à une session ont le privilège de se préinscrire avant les inscriptions officielles (à condition d'avoir été inscrit à la session offerte précédente) selon les délais établis pour les préinscriptions. Cela exclue les nouveautés.

Les participants ont une période définie (entre 1 à 2 semaines) pour se préinscrire à la MÊME ACTIVITÉ. Après ce délai, les participants ont la possibilité de prendre un autre horaire et/ou activité.

## 3. ESSAI

Il est possible d'essayer 1 cours sans frais, sous condition de disponibilité. Si la personne souhaite s'inscrire, ce cours lui sera facturé, selon le nombre de cours restants à la session.

## 4. INSCRIPTION À LA FOIS

Pour les activités adultes, le coût est de 10\$ pour les activités de mise en forme et de mieux-être, 8\$ pour les activités sportives.

## 5. INSCRIPTION (SESSION DÉBUTÉE)

### 5.1 Objectif

Être accessible aux gens désirant s'inscrire même si la session est débutée tout en étant équitable pour les gens qui ont payés pour la session complète.

- *Jeunesse* : Le coût est le même pour les 2 premières semaines. Ensuite, c'est au prorata à la hausse. (Ex : 50\$ pour 10 semaines donc 5\$/cours. Il faudrait facturer 7\$ et+/cours)
- *Adulte* : Le coût est le même pour les 2 premières semaines de cours. Ensuite, c'est au prorata à la hausse (diviser le montant par le nombre de semaines total de l'activité. Ex : 80\$ pour 13 semaines donc 6,15\$/cours. Il faudrait facturer 8\$/cours.
- *Or et Argent* : Le coût est le même jusqu'au 1<sup>er</sup> février (rabais de 20\$ pour carte de membre récréative et sportive). *Aucun rabais pour Viactive.*

## 6. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

La présente politique doit être revue tous les quatre ans.

Adoptée le 18 septembre 2024